

Service minimum d'accueil au sein des accueils collectifs de mineurs et des crèches.

Informations au 17.03.2020

Un accueil minimum à la demande (de 8 places maximum par structure) est proposé aux enfants des personnels indispensables à la gestion de la crise sanitaire. Les agents des accueils collectifs de mineurs et des crèches de la communauté d'agglomération Mont Saint-Michel – Normandie assurent ce service au sein des structures concernées.

Enfants accueillis ce mardi 17 mars 2020 :

- ACM de Pontorson : 3 enfants accueillis
- ACM Barenton : 1 enfant accueilli
- ACM d'Avranches : 6 enfants accueillis (sur 2 sites différents)
- ACM de Saint James : 3 enfants accueillis
- ACM de Saint-Hilaire-du-Harcouët : 1 enfant accueilli
- ACM de Brécey : 3 enfants accueillis
- ACM de Juvigny-les-Vallées : 3 enfants accueillis